

## **Compte rendu du Conseil municipal de Gilhac et Bruzac**

### **Séance du 16 octobre 2020**

Le seize octobre deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

**Présents** : Mesdames Pascale BORIE, Héléna CHARMETTE, Jeannine CHAVE, Christine HASSE, Coraline NOUYRIGAT, Germaine TRACOL,  
Messieurs Gilbert BOUVIER, Jérôme CHAIX, Gaëtan CHARMETTE, Francis CHEVALIER, Gilbert MULLET

**Excusés** : aucun

**Secrétaire de séance** : CHAVE Jeannine, 2<sup>ème</sup> adjointe

---

Le maire ouvre la séance à 20h et souligne que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer en tous points.

Le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2020 est approuvé.

Le maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, relatif à la compétence PLUI de la CAPCA. Cette demande étant validée par l'ensemble des élus présents, le maire propose donc de passer à l'ordre du jour.

#### **1. Régies d'avances et de recettes**

Le maire rappelle que la possibilité de créer, modifier et supprimer des régies d'avances et de recettes lui a été déléguée par délibération du 11 juin 2020. Une délibération n'est pas nécessaire, il suffira de prendre des arrêtés.

##### **Régie de recettes " droit de pesage"**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la régie de recettes permet actuellement l'encaissement des chèques provenant de l'achat de jetons pour le poids public.

La régie sera transformée de façon à pouvoir accepter également les chèques de location de la salle des fêtes. L'intérêt de ce changement est de traiter tous les chèques reçus de la même manière, plus systématique à traiter pour le Trésor public et de ne pas créer des comptes de tiers à chaque location. Toutefois, administrativement, il faut supprimer la régie existante et en créer une nouvelle, permettant d'encaisser les chèques ayant des provenances différentes.

La régisseuse titulaire pour la nouvelle régie sera la secrétaire de mairie, mais un mandataire suppléant doit également être nommé. Comme le mandataire ne peut être ni maire, ni adjoint, le maire demande un volontaire. Madame Coraline NOUYRIGAT se propose à cette fonction. L'arrêté de nomination sera issu prochainement.

### Régie d'avance "menues dépenses"

Par ailleurs, le Trésor public demande aux collectivités de clôturer les régies avec des mouvements faibles ou nuls. La régie d'avances, d'un montant maximum de 100 €, créée en 2014 permettait de payer des frais d'affranchissement, de fournitures de bureau et d'entretien.

Depuis le cambriolage de la mairie en septembre 2019, la somme dérobée n'a pas été reconstituée ; la régie d'avances n'a donc plus été utilisée. Un arrêté de suppression de cette régie sera donc également pris.

## **2. Opposition au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la CAPCA au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Monsieur le Maire expose que si, à compter du 27 mars 2017, une communauté d'agglomération n'est pas devenue compétence en matière de « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté d'agglomération consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (soit un transfert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Monsieur le Maire ajoute que les communes peuvent s'opposer au transfert à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 si les 2 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Par délibération entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020,
- Opposition d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la CAPCA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention(s) :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **3. Divers**

### Commission travaux

Le maire et la 1<sup>ère</sup> adjointe restituent les différents points abordés en commission :

- Un rendez-vous avec le Syndicat des équipements et de l'aménagement (SDEA) est organisé le 28 octobre à 9h pour leur présenter les projets et les sujets de réflexion (chapelle, mairie, cure)
- Une estimation a été demandée au service des Routes du Département concernant la Route d'Aubinas, pour la réfection et/ou le goudronnage du tronçon allant du carrefour avec la route de Goutaillé à la RD 266 à Pépeyrier, suite à un rendez-vous sur place en présence des élus en charge des travaux des communes de Beauchastel et Saint Laurent du Pape. Les chiffrages ont été envoyés aux communes respectives et les travaux seront organisés en concertation avec ces dernières.
- Des devis ont été demandés pour améliorer la signalisation, entre autres, de la salle des fêtes, des voies sans issue, des défenses incendie et de certains lieux-dits. Un devis pour l'installation devra également être demandé dans le but de bâtir un dossier de demande de subvention, en début d'année.
- Le cimetière a été clôturé à Bruzac. Le puits de la cure devra encore être sécurisé.

### Commission du lien

Madame Pascale BORIE rappelle le compte-rendu de cette commission envoyé aux élus et présente le projet d'action en faveur des aînés de la commune.

La question se pose quant à la structure juridique de la commission et de la nécessité de se transformer en association.

La possibilité d'une subvention pourrait être envisagée pour le lancement de cette action.

### Projet privé de centrale agro-photovoltaïque

Monsieur le maire relate la réunion d'information avec l'entreprise Solarcentury. Ce projet est le premier de ce type en France et l'INRA va donc étudier le comportement des brebis pendant 1 an, sur une petite parcelle installée de panneaux surélevés.

Le maire rapporte également l'absolue nécessité d'un PLU pour ce projet.

### Droit du sol – document d'urbanisme

Une séance d'information sera organisée pour les élus avec la DDT pour comprendre les enjeux et les procédures liées à la réalisation d'un PLU. La date sera communiquée dès que possible.

### Délégations aux diverses structures

**Eyrieux Clair** : Madame Pascale BORIE avise l'assemblée qu'elle fait partie du bureau du syndicat, ainsi que la commission du SPANC.

**Syndicat mixte Centre Ardèche** : Monsieur Francis CHEVALIER souligne que les délégués sont issus exclusivement des élus de la majorité de la CAPCA.

**Ardèche Musique et Danse** : Madame Coraline NOUYRIGAT signale qu'elle n'était déléguée qu'à l'élection du collège d'élus. Elle informe par ailleurs de la possibilité d'organiser des concerts, sans coût pour la collectivité, car permettant aux élèves de l'école de musique de se produire.

### Chapelle de Bruzac

Le diocèse a transmis un exemplaire du décret d'exécution de l'église Notre Dame envoyé en préfecture. Cette dernière doit émettre un arrêté préfectoral pour finaliser la démarche. Un point sera fait avec le service concerné mi-novembre.

### Bibliothèque

Madame Pascale BORIE annonce que le stock de livres a été renouvelé auprès de la mairie de Vernoux. Elle suggère que la liste des livres soit publiée sur le site.

Un projet de bibliothèque itinérante est évoqué, dans le but de rendre le stock de livres plus accessible aux habitants, ne pouvant se rendre à la mairie pour diverses raisons. La question de l'assurance devra être éclaircie.

Elle mentionne également le don de livres à la mairie d'un particulier et propose de ce fait la mise en place de boîtes à livres, aux endroits les plus passants, Rotisson et Bousenac.

### Solidarité Alpes Maritimes

Madame Jeannine CHAVE évoque un communiqué de l'association des maires ruraux, exhortant ses membres à un geste de solidarité envers les communes dramatiquement touchées par la tempête Alex début octobre. La proposition de l'AMRF est que toutes les collectivités versent 1 € par habitant, afin de respecter les moyens des mairies.

Le maire soumet cette proposition au vote pour un montant 175 €. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Prochains rendez-vous

20/10 M. François ARSAC, président de la CAPCA

24/10 Tour de bâtiments communaux. Rdv à 9h à la mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.**

*Version définitive, validée lors du Conseil municipal du 5 février 2021*